

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **8 février 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #3 - Samuel Boudreault
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Nicole Viel Noonan, mairesse.
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2646-02-2021

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2021
LIEU : SALLE MUNICIPALE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 11 janvier 2021

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Autorisation d'achat d'une nouveau système informatique

5.2 - Morency, société d'avocats

5.3 - Morency, société d'avocats, Honoraire pour dérogation mineure

5.4 - Assurance Ultima

5.5 - Assurance Ultima / accident pompiers

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 - Vérification des camions du services incendie à la SAAQ pour l'année 2021
- 6.2 - Autorisation d'inspection banc d'essai et quatre gaz
- 7 - VOIRIE MUNICIPALE
 - 7.1 - Attestation fin des travaux rang St-David
 - 7.2 - Ingénierie des travaux Nvira
 - 7.3 - Autorisation de paiement à la MRC de Lotbinière pour frais de cours d'eau 2020
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
 - 12.1 - Demande de dérogation mineure pour le lot 4 449 866 appartenant à M. Pascal Guay
 - 12.2 - Demande de dérogation mineure pour le lot 4 449 558, appartenant à M. Jimmy Savoie
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - 14.1 - Autorisation d'achat d'un conteneur pour l'entreprise Gestion Terbloc
- 15 - BIBLIOTHÈQUE
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE
 - 16.1 - Adoption du rapport budgétaire 2021 de l'OMH
- 17 - DIVERS
 - 17.1 - Autorisation de collecte de gros rebuts
 - 17.2 - Déclaration de reddition de comptes finale / Réfection du local de patinoire
- 18 - ADOPTION DES COMPTES
 - 18.1 - Comptes à payer pour le mois de janvier 2021
- 19 - CORRESPONDANCES
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 février 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2647-02-2021

3.1 - Séance ordinaire du 11 janvier 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2648-02-2021

5.1 - Autorisation d'achat d'une nouveau système informatique

CONSIDERANT QUE la municipalité détient un serveur daté de 2008

CONSIDERANT QUE ce système information est désuet et cause beaucoup de problématique pour le travail administratif

CONSIDERANT QUE la municipalité utilise les services de la compagnie Solutions GA depuis de nombreuses années

CONSIDERANT QUE Solutions GA inc nous a transmis une soumission pour l'utilisation d'un bureau virtuel et l'achat d'ordinateur

Il est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Boudreault et résolu

D'AUTORISER l'achat selon les soumissions proposées pour l'achat d'ordinateur pour la réception au montant de 1056.10\$, pour la modification du poste de la direction au montant de 430.17 \$. De puiser cette dépense au poste budgétaire Immobilisatation - informatique.

D'AUTORISER un montant mensuel de 150\$ pour le bureau virtuel ainsi qu'un montant pour l'installation de 500\$ de celui-ci. De puiser cette dépense au poste budgétaire 213 000 523 Entretien et réparation informatique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2649-02-2021

5.2 - Morency, société d'avocats

ATTENDU QUE la municipalité à utilisé les services de la firme Morency, société d'avocat en 2020

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER la dépense de 1147.00\$ + taxes pour les honoraires pour la consultation en 2020, selon l'entente de consultation forfaitaire

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire Services juridique - 219 000 412

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2650-02-2021

5.3 - Morency, société d'avocats, Honoraire pour dérogation mineure

ATTENDU QUE la municipalité a eu recours au service de Morency, société d'avocat dans le dossier de demande dérogation mineure de M. Rémillard

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Boudreault et résolu

D'AUTORISER la dépense de 496.80\$ + taxes pour les services d'honoraire rendu et de puiser cette dépense au poste budgétaire Service juridique 219 000 412

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2651-02-2021

5.4 - Assurance Ultima

ATTENDU QUE la mutuelle des municipalités assure la municipalité ainsi que tout son matériel roulant;

IL est proposé par France Germain, appuyé par Richard Breton et résolu unanimement

D'AUTORISER le paiement des assurances au montant de 32 256.00\$ au poste budgétaire 219 000 422

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2652-02-2021

5.5 - Assurance Ultima / accident pompiers

ATTENDU QUE la municipalité a souscrit à la mutuelle des municipalités pour ses assurances;

ATTENDU QUE nous offrons une couverture assurance accident au service des pompiers de la municipalité;

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Samuel Boudreault et résolu unanimement

D'AUTORISER la dépense de 818.00\$ et de puiser dans le poste budgétaire 222 000 423 , Incendie- Assurance incendie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2653-02-2021

6.1 - Vérification des camions du services incendie à la SAAQ pour l'année 2021

Attendu que la vérification mécanique devra être effectuée en début d'année 2021;

Attendu que l'entreprise Le Centre du Camion (Amiante) est reconnue comme mandataire de la SAAQ pour la vérification mécanique;

Proposé par Richard Breton, appuyé par Simon Therrien et résolu unanimement

De mandater l'entreprise Le Centre du Camion (Amiante) inc. du 4680, boul. Frontenac Est à Thetford Mines pour la vérification mécanique des véhicules du Service des incendies d'environ 900.00\$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 526 – Inspection, test et vérification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2654-02-2021

6.2 - Autorisation d'inspection banc d'essai et quatre gaz

Attendu qu'à chaque année les appareils respiratoires d'intervention du Service de protection et de lutttes aux incendies de Saint-Patrice-de-Beaurivage doivent être vérifiés, ainsi que le détecteur quatre gaz;

Proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu unanimement

De faire tester les appareils respiratoires et le détecteur quatre gaz par la compagnie Aéro-feu de Longueuil;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés au compte 222 000 526 Inspection, test, vérification pour 1132.75\$ + taxes et au compte 241 400 519 Entretien et réparation pour 141.50\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE MUNICIPALE

2655-02-2021

7.1 - Attestation fin des travaux rang St-David

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage a pris connaissance des modalités d'application, le cas échéant, des volets Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Accélération des investissement sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurent sur lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes;

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site du Ministère
- les factures, les décomptes progressifs et tout autres documents attestant les sommes dépensées (Coûts directs et frais incidents)
- une résolution municipale attestant la fin des travaux
- un avis de conformité ou certificat de réception provisoire des travaux émis par un

ingénieur

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Richard Breton, appuyé par Samuel Nadeau. Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2656-02-2021

7.2 - Ingénierie des travaux Nvira

CONSIDERANT QUE la municipalité a utilisé les service de la firme Nvira pour l'ingénierie des matériaux lors des travaux dans le rang St-David

CONSIDERANT QU'il était nécessaire et demandé par le ministère d'obtenir la certification de conformité des travaux pour la reddition de compte

IL est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Boudreault et résolu

D'AUTORISER le paiement de 950.00\$ + taxes à la firme Nvira pour la rédaction du rapport final d'ingénierie des matériaux lors des travaux de réfection dans le rang St-David

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire Immobilisation - Rang St-David

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2657-02-2021

7.3 - Autorisation de paiement à la MRC de Lotbinière pour frais de cours d'eau 2020

Attendu que la MRC de Lotbinière à engagé des frais pour les cours d'eau en 2020 pour 10 projets différents, appartenant à divers citoyens.

Attendu que la municipalité de St-Patrice rechargera ce même montant aux propriétaires de ces lots;

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Simon Therrien et à l'unanimité

D'autoriser ce paiement de 2 080.00\$ et de puisés les fonds à même le compte de dépense 02 460002 300 - Hygiène du milieu, Travaux cours d'eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2658-02-2021

12.1 - Demande de dérogation mineure pour le lot 4 449 866 appartenant à M. Pascal Guay

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre l'implantation d'une nouvelle installation d'élevage de 336 porcs d'engraissement (67,2 unités animale) sur le lot 4 449 866;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du règlement de zonage 355-2019 autorise cet usage;

CONSIDÉRANT QUE ce même règlement impose une marge de recul à 150,0 mètres du chemin public pour tous les bâtiments, attendu que le bâtiment d'élevage existant est situé à 113,0 mètres de la route;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage impose également une distance à respecter entre les installations d'élevage et la rivière Beauvillage de 100,0 mètres, et que cette installation respecte cette norme;

CONSIDÉRANT QU'IL doit avoir une distance de 700,0 mètres entre les unités d'élevage porcin et que cette nouvelle installation d'élevage sera à 682,0 mètres et 664,0 mètres des installations voisines;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soumis à une demande de certificat d'autorisation au Ministère du développement durable et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC n'empêche pas les demandes de dérogation mineure en ce qui a trait aux distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE la maison située au 592 rang Saint-Jean appartient au demandeur et que les distances séparatrices ne s'appliquent pas;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de cette installation d'élevage ne cause aucun préjudice aux voisins étant donné que les bâtiments visés ne sont pas le couloir des vents dominants et les propriétaires concernés par la dérogation ne s'opposent pas à la demande;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Breton, appuyé par le conseiller Keven Demers et résolu à l'unanimité d'accorder la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2659-02-2021

12.2 - Demande de dérogation mineure pour le lot 4 449 558, appartenant à M. Jimmy Savoie

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 4 449 558;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre l'agrandissement de la résidence de 12' x 14' et aussi permettre la construction d'un gazebo de 16' x 18';

ATTENDU QUE ces travaux porteront l'indice d'occupation au sol à 177,5 m² et que pour cette propriété elle ne doit pas dépasser 165,65m²;

ATTENDU QUE dans cette zone les constructions ne doivent pas dépasser 25% de la superficie du terrain et qu'elles occuperont 26,8 %;

ATTENDU QUE cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Boudreault et résolu à l'unanimité de d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2660-02-2021

14.1 - Autorisation d'achat d'un conteneur pour l'entreprise Gestion Terbloc

ATTENDU QUE la Gestion Terbloc désire acquérir un conteneur vert de quatre verges pour la récupération des déchets

ATTENDU QUE cette facture lui sera refacturée

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER l'achat du conteneur au montant de 1 057.77\$ et de puiser les fonds au poste budgétaire 242 000 642 Conteneur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEAURIVAGE

2661-02-2021

16.1 - Adoption du rapport budgétaire 2021 de l'OMH

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

D'Approuver le rapport budgétaire 2021 de l'OMH tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17 - DIVERS

2662-02-2021

17.1 - Autorisation de collecte de gros rebuts

Attendu que la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise El Guy relativement à la collecte de gros rebuts sur son territoire;

Attendu que ce service se démarque par son approche, mettant à profit des entreprises et organismes et la MRC de Lotbinière, et par la fréquence de ses collectes;

Proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Samuel Boudreault et résolu

D'octroyer, pour l'année financière 2021, le contrat de collecte de gros rebuts à l'entreprise El Guy pour un montant annuel de 2 400\$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2663-02-2021

17.2 - Déclaration de reddition de comptes finale / Réfection du local de patinoire

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Samuel Boudreault

QUE La soussignée Annie Gagnon, directrice générale, certifie avoir transmis la reddition de compte finale et s'engage à ne pas en présenter d'autre en lien avec l'aide financière accordée par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du ministère de l'Éducation, pour le projet Réfection du local de la patinoire

QUE La soussignée Annie Gagnon, directrice générale, certifie que tous les travaux décrits à l'annex A de la convention d'aide financière conclue avec le ministère de l'Éducation, pour le projet Réfection du local de patinoire, ont été réalisés. Des photos de tous les éléments réalisés et prévus à l'annexe A de la convention d'aide financière sont jointes à la présente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

2664-02-2021

18.1 - Comptes à payer pour le mois de janvier 2021

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Samuel Boudreault et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de janvier 2021 soient acceptés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 93 308.63 \$

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2665-02-2021

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 8 février 2021 est fermée à 19h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Nicole Viel Noonan, mairesse

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de janvier 2021.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

24 - POINTS D'INFORMATION